M. Lockroy. — L'autonomie des service serait à un bien, à condition qu'elle ne portât pas atteinte à l'unité des grades maritimes. Mais le [illegible] qui l'impose avant tout, c'est la séparation de l'armée navale, de l'armée et de la comptabilité. Mais cette séparation que j'avais réalisée par décret, n'existe déjà plus; on ne la trouve que sur le papier, alors qu'elle devrait être effective.

Aujourd'hui, si l'on veut armer un bâtiment il faut recourir à cent douze sections disséminées dans l'arsenal. Le chef d'état major à Paris est chargé de l'exécution des plans de campagne; en l'état actuel des choses, il ne sait pas la plupart du temps ce qu'on fait de ses vaisseaux et de ses officiers, il ne sait pas si on ne pratique pas sur un tel de navires des réparations qui changeront leurs qualités nautiques.

Je ne suis pas partisan du projet de M. de Kerjégu, qui consiste à introduire dans l'arsenal un amiral qui serait le directeur de l'arsenal. Mais il y a déjà trois chefs dans l'arsenal; le quatrième serait en conflit avec les autres. Du reste, ce quatrième amiral, qui serait surtout chargé des constructions navales, n'aurait plus aucune attribution en temps de guerre, puisqu'à ce moment-là, on ne ferait plus de constructions navales.

Il ne faut pas accomplir de demi-réformes, mais faire des réformes complètes.

J'ai voulu seulement insister brièvement sur un point spécial qui me paraît prépondérant, c'est la séparation des trois grands services de la marine (Applaudissements à gauche).

Le « navet » de la marine

M. l'Amiral Bernard monte à la tribune. Le « navet » de la Marine, très troublé, balbutie une défense du « doyen des officiers généraux de la marine », l'amiral Duperré, surnommé « la fille en Angleterre ».

L'apologie du célèbre *Duperré* faite par M. Bernard, soulève de vives protestations à gauche.

Notre ami Chauvière s'écrie : Il n'a pas défendu la France en 1870.

M. l'amiral Bernard présente alors une défense piteuse et ridicule de la marine et annonce que le gouverne ment saisira prochainement la Chambre d'un projet de loi nouveau.

Jaurès désapprouve l'amiral Duperré qui en 1870, consentit à signer l'engagement de ne pas combattre ; jamais un soldat français n'a pris un pareil engagement.

M. l'amiral Bernard énonce une idiote réponse.

M. Pelletan s'étonne que la Belgique ait pu retenir l'amiral Duperré prisonnier de guerre ; il accompagnait un enfant et était en civil. La Belgique n'avait pas le droit de le retenir ; en tout cas, l'amiral Duperré ne devait pas prendre l'engagement de ne pas servir son pays.

La discussion générale est close.

Les chapitres 6 à 15 sont adoptés après le rejet de plusieurs amendements.

Sur le chapitre 14, la Chambre adopte, par 341 voix contre 201, un amendement tendant à relever le crédit pour les ouvriers des constructions navales. — Les chapitres 16 à 27 sont adoptés.

La proposition Lockroy

M. Lockroy propose de créer un chapitre 27 bis, ouvrant un crédit de 30 millions pour la réfection du matériel naval et d'introduire dans la loi de finances une disposition affectant aux constructions navales une somme de 200 millions réparti en quatre exercices.

Après quelques observations, sur la motion, prise de l'initiative parlementaire, il retirera l'amendement, si le cabinet se déclare prêt à déposer un projet ; mais il ne veut pas qu'on puisse dire que cons ituant l'état défectueux de notre flotte il garde le silence (applaudissements à gauche).

L'amiral Bernard répond que le gouvernement ne peut demander de crédit avant d'avoir fait un programme. Il s'engage à présenter un projet au Parlement, sur l'insistance de M. Lockroy.

M. Méline promet de déposer ce projet au commencement de l'année prochaine.

Jaurès et **Guillemin** réclament des éclaircissements sur l'emploi des fonds.

M. Méline dit que la Chambre sait que dans cette dernière résistance se cache une question politique.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Lockroy qui est repoussé par 300 contre 173.

La séance est levée à 7 h. 10.

ENCORE ARTON

Paris, 15 décembre.

La chambre des appels correctionnels vient de confirmer la condamnation à deux ans de prison prononcée contre Arton, en première instance, pour banqueroute simple et abus de confiance au préjudice de la société « La Gaudu ».

Mais elle a réduit l'amende primitive de 3,000 fr. à 25 francs. La confusion de la peine de la prison avec celle de la réclusion prononcée à Versailles, est en outre, ordonnée.

LA NOURRITURE DES VIEILLARDS
dans les Hospices de Lille

On a vu, dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, que la question de l'amélioration de la nourriture des vieillards des hospices avait déjà préoccupé la majorité du conseil municipal, dont la commission de l'assistance avait, dès le mois de juillet ou août, attiré sur ce point l'attention de la commission des hospices.

Malheureusement cette commission est, en majorité, composée d'opportuno-cléricaux qui se préoccupent beaucoup plus de savoir si les *bonnes sœurs* ont des petites douceurs que de chercher à améliorer la situation des pauvres vieux et vieilles qui subissent, dans un demi-emprisonnement, la peine d'avoir travaillé toute leur vie pour faire la fortune des autres.

L'administration des hospices n'avait qu'une chose à répondre à la municipalité, c'est celle-ci : « Oui, la nourriture n'est pas assez bonne et nous allons l'améliorer. Mais cela va nous nous coûter une certaine somme ; pour trouver cette somme, nous allons supprimer quelques dépenses inutiles et, si ce n'est pas assez, nous demanderons le reste à la ville ».

Nul doute que dans ces conditions, le Conseil municipal aurait voté tout ce qu'il aurait fallu.

Au lieu d'agir ainsi, l'administration des Hospices a eu l'idée étrange de demander à la ville de supprimer les droits d'octroi sur les denrées consommées par les hospices. Comme si la ville pouvait décider que l'octroi n'était pas applicable à tous, et comme s'il n'était pas plus simple de demander purement et simplement à la ville la subvention nécessaire.

Le citoyen Ghesquière a très bien répondu à M. Barrois ceci : « Pardon, vous dites que vous n'avez pas d'argent pour nourrir les vieillards. Mais vous en avez bien pour nourrir et payer des aumôniers des chantres et des enfants de chœur et pour acheter des chandelles pour une chapelle.

» Commencez-donc par supprimer ces dépenses inutiles ; employez à améliorer le sort des vieillards cet argent que vous détournez de la destination charitable, pour payer des *oremus* superflus ; et aussi donnez aux vieux les bons morceaux que vous gardez pour la nourriture de vos nonnettes. Quand vous aurez montré ainsi votre bonne volonté, vous aurez de la ville plus d'argent qu'il ne vous en faudra, parce que nous saurons alors qu'il est bien employé ».

Voilà en substance ce que signifiait le rapport de Ghesquière ; et ces sévères vérités ont fort fâché M. Barrois.

Pour s'en venger, il essaie de faire insinuer par les journaux cléricaux qui le défendent péniblement, la *Dépêche* et l'*Echo*, que la majorité du Conseil a refusé d'accorder les fonds nécessaires aux vieillards.

Mais les vieux des hospices ne seront pas trompés par les grimaces de M. Barrois et de ses amis. Ils savent bien, les pauvres vieux, que M. Barrois qui avait la majorité dans l'ancien conseil municipal n'y a jamais parlé alors de cette question de trouver des ressources pour améliorer la nourriture. C'était cependant le moment, puisqu'il était alors rapporteur du budget, de diminuer des prévisions d'octroi la somme nécessaire à cette réforme. M. Barrois ne l'a pas fait.

Il a fallu que nos amis du Conseil soulèvent la question pour que M. Barrois daigne s'en occuper.

Mais nos amis ne veulent pas — et ils ont raison — que l'argent de la Ville serve à entretenir les ensoutanés de tous sexes qui pullulent dans les hôpitaux. Donner de l'argent pour que les vieillards soient heureux dans ce monde, c'est parfait ; mais en donner pour payer les messes destinées à les accompagner dans l'autre monde, ce serait un peu fort.

La Municipalité est toute disposée à payer pour améliorer la vie des vieillards : et la preuve, c'est qu'elle a inscrit au budget une somme de 12,000 francs pour des pensions de 10 francs par mois pour les vieillards qui attendent leur entrée dans les hospices ; et aussi une autre somme de 10,000 fr. qui sera versée à l'administration des hospices, si celle-ci consent à améliorer *la nourriture des vieillards et à les laisser sortir tous les jours.*

La liberté pour les vieillards ; plus d'esclavage, plus d'emprisonnement ; et la nourriture saine et confortable à laquelle ils peuvent prétendre pour terminer leurs jours : telle est la proposition de l'administration municipale.

A M. Barrois de dire s'il préfère employer l'argent des pauvres à payer les curés et les chapelles ; à M. Barrois de dire s'il veut ouvrir aux pauvres vieux les portes de l'hospice où il les tient emprisonnés.

Gustave ROBERT.

L'Election de Dunkerque

Le citoyen Poulet, candidat du Parti ouvrier, adresse aux électeurs de la première circonscription de Dunkerque la lettre de remerciements suivante :

Citoyens,

Je vous remercie sincèrement d'avoir affirmé sur mon nom votre attachement à la République sociale et démocratique, par 3,361 voix.

Depuis à peine un an que le parti ouvrier est fondé à Dunkerque, la propagande a été considérable grâce aux dévoués camarades de Dunkerque, Coudekerque-Branche, Rosendaël, St-Pol, Gravelines, Grand-Fort-Philippe et autres localités.

Que nos amis continuent à créer des sections ! La victoire viendra couronner leurs efforts, et aux futures élections le Parti ouvrier sortira victorieux de la lutte.

Quant à moi, je rentre aujourd'hui dans le rang après avoir eu l'honneur de porter le drapeau des revendications ouvrières et sociales.

Je continuerai toujours, comme par le passé, à lutter avec énergie contre les opportuno-réactionnaires.

Vive la 1re circonscription de Dunkerque ! Vive la Patrie de Jean-Bart ! Vive la République sociale ! Vive le Parti Ouvrier !

Octave POULET
Conseiller Prud'homme et
Conseiller municipal de
Lille.

COURS D'ÉTUDES SOCIALES

Les divers comités de Fives, après entente préalable, ont pris l'heureuse initiative de créer des cours d'Etudes Sociales.

Aussi, est-ce au milieu d'un auditoire archi comble, que le premier cours a eu lieu, lundi soir, dans la vaste salle Fremeaux, rue des Guinguettes, à Saint Maurice.

Rarement nous avions vu tant de monde dans des réunions de ce genre et un nombre de membres du Parti durent stationner dans l'escalier et la cour de cet établissement.

Il faut reconnaître que les orateurs inscrits se sont montrés à la hauteur de leur tâche et ont su parfaitement attirer l'attention du nombreux auditoire, venu pour les écouter.

C'est ainsi que les citoyens Albert Inghels et Vandenbele, ont traité, à tour de rôle, avec une justesse d'arguments et une logique irréfutable, cette intéressante question inscrite à l'ordre du jour des cours : « Le Socialisme et le Collectivisme ».

Nous n'avons certainement pas l'intention d'énumérer, point par point, les arguments développés par ces deux orateurs qui, disons le de suite, ont recueilli de chaleureux applaudissements.

Après eux le citoyen Henri Ghesquière présente à son tour un tableau saisissant de la société actuelle ; il fait le procès de la société capitaliste, condamnée par elle-même à disparaître. Il démontre à longs traits, le bien-fondé du Collectivisme, puis il termine en faisant un chaleureux appel aux citoyens présents et en les engageant à suivre assidûment ces cours d'études nécessaires et où ils trouveront les arguments qui leur permettront de répondre victorieusement à toutes les critiques des adversaires.

Comme les deux orateurs précédents, le citoyen Ghesquière est chaleureusement applaudi en quittant la tribune.

Après l'adoption d'un ordre du jour invitant les camarades à venir assidument aux cours d'études sociales la séance est levée au cri de : Vive la Sociale.

Nous engageons les autres comités de la ville à suivre cet exemple de concentration, et à créer des cours d'études sociales, qui seront surtout profitables à la bonne organisation du Parti ouvrier, et aideront plus sûrement au triomphe du socialisme. — E. G.

Nous prions instamment nos correspondants d'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

MORT SUBITE

LIÉVIN, 15 décembre.

Mardi, vers dix heures du matin, un mendiant, nommé Henri Thobois, âgé de 48 ans, se trouvait chez M. Nicolas Leire, mineur, au n° 425, dix septième coron de la Compagnie des mines de Liévin, se reposant et mangeant un morceau de pain, lorsque soudain il s'affaissa.

Aussitôt on s'empressa de lui porter secours, mais rien ne put rappeler ce malheureux à la vie. Il venait de succomber dans une crise épileptique.

Dans la soirée, le corps de Thobois a été transporté à Angres où il habitait.

ACCIDENT MORTEL

VALENCIENNES, 15 décembre.

Lundi soir, vers 6 heures, le nommé Albert Vaillant, âgé de 27 ans, manœuvre à la tuyauterie, (société d'Escaut et Meuse), était occupé à décharger un wagon de tuyaux. En voulant faire passer la corde de prolonge de l'autre côté, il sauta si malheureusement sur la voie que n'ayant pas aperçu la manœuvre ordonnée par le contre maître, il fut tamponné et retenu entre les 2 wagons.

Dégagé aussitôt le malheureux ouvrier ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Vaillant était très estimé de ses camarades. Il remplissait les fonctions d'archiviste à l'orphéon du faubourg de Lille.

Chronique Théâtrale

Manon

Manon, le charmant opéra-comique de Massenet, que l'on représentait hier soir, pour la première fois cette année, a obtenu son succès habituel. Il est vrai que cette histoire de Manon Lescaut a toujours passionné les spectateurs, et qu'elle contribue pour beaucoup à l'intérêt de la pièce, avec cela, Massenet, qui s'est inspiré de cette légende, en a composé un chef-d'œuvre et a écrit une partition remplie de beautés orchestrales.

Cette musique gracieuse, légère, coulante en un mot, a été bien rendue par l'orchestre qui a mis un peu plus de conscience que d'ordinaire.

Quant à l'interprétation elle n'était pas assez bonne pour que nous en fassions des éloges et pas assez mauvaise pour que nous adressions des reproches.

Mlle Chambellan n'est pas la Manon désirée par les auteurs. Sa jolie voix excelle surtout dans les petites choses mais elle se prête pas bien à tous les effets dramatiques de son rôle — dans cette pièce s'entend — où elle n'a pas su devenir tour à tour ingénue, tendre séduisante passionnée, perfide et repentie. — Quel dommage que cette artiste ne soit pas plus comédienne !

M. Rouzièry, ténor léger qui effectuait son dernier début est certainement supérieur à ses prédécesseurs. Il a prouvé, dans le rôle des Grieux, qu'il était bon chanteur, et si sa voix manque d'ampleur, il racheté ce défaut par de bonnes qualités de comédien, chantant juste et avec beaucoup de goût.

Le devoir de la commission des débuts est donc tout tracé à son égard. Elle a tout intérêt à l'admettre.

M. Barbe (Lescaut) a été suffisant et les autres interprètes ont fait de leur mieux. M. Lauwers, toujours parfait, a complaisamment M. Artieres, 2e basse.

A signaler le ballet qui n'est guère fameux et qui a plutôt permis à M. Frigara, violon solo, de se faire apprécier une fois de plus.

C. GÉO.

LA MAUVAISE ALIMENTATION
de l'Hospice Général

M. Barrois a cru intelligent de sa part d'adresser un démenti formel à notre ami H. Ghesquière parce que celui-ci citait dans son rapport l'existence de plusieurs cuisines à l'Hospice Général et dénonçait la mauvaise alimentation de cet établissement hospitalier.

Or, quoique M. Barrois en dise, il est de notoriété publique que l'Hospice-Général est le dépôt central de tous les malheureux, orphelins, enfants abandonnés, incurables et vieillards, qui, poussés par l'extrême misère, préfèrent tout la prison ou l'hospice, plutôt que la mort par la faim et le froid.

C'est dans cet hospice où l'administré est le plus malhabillé, le plus mal nourri et le plus maltraité.

Le vieillard est soumis à toutes les tracasseries religieuses, aux rigueurs d'un règlement draconien, au régime alimentaire le plus pitoyable.

M. Barrois qui adresse des démentis avec tant de facilité à ses collègues du Conseil municipal, se rappelle pourtant cette anecdote de la souris trouvée toute cuite dans la soupe d'un vieillard et que nous avons racontée en son temps.

Nos colonnes ont servi plus d'une fois d'échos aux plaintes nombreuses et justifiées des administrés de l'Hospice général qui viennent souvent dans nos bureaux apporter des spécimens de ce qu'on leur donnait à manger et nous le déclarons hautement, nous avons dû reconnaître maintes fois que ces choses-là, on ne les aurait pas donné à manger à des chiens.

Si nous avions voulu établir, avec tous ces spécimens que l'on nous apportait, un musée d'alimentation de l'Hospice-Général, nous l'aurions pu, — à la grande confusion de M. Barrois lui même.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES TEMPÊTES

Cherbourg, 15 décembre.

Le courrier anglais a rapatrié 17 survivants de l'équipage du *Bany Marie*, du port de la Rochelle, qui s'est brisé sur les rochers d'Aubigny.

Draguignan, 15 décembre.

Une violente tempête sévit dans le Var. Une barque a chaviré dans les falaises d'Hyères.

Deux hommes ont disparu.

L'ESPAGNE ET CUBA

Madrid, 15 décembre.

L'opinion est défavorable au général Weyler dont la rigueur et le plan de campagne sont très critiqués. Il serait question de le remplacer par le général Marin, gouverneur de Puerto-Rico.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 15 décembre.

On discute le traité de commerce Italo-Tunisien. De nombreux orateurs le repoussent comme favorisant trop la France et tendant à améliorer les rapports franco-italiens.

EN INDO-CHINE

Paris, 15 décembre.

Le Courrier du Soir assure que M. Rousse, directeur du ministère des colonies succédera à M. Rousseau en Indo-Chine et que le conseil des ministres d'aujourd'hui aurait donné son assentiment.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 15 décembre 1896

1re affaire. — Attentats à la pudeur à Saint-Pol-sur-Mer. — Benjamin Verplaetse, 56 ans, né à Steen, concierge à Saint-Pol-sur-Mer (arrondissement de Dunkerque), est inculpé d'attentats à la pudeur.

Verplaetse est condamné à **trois ans de prison** et déclaré déchu des droits de la puissance paternelle.

Défenseur : Me Pouey. — Ministère public, M. Wagon, substitut.

***

2e affaire. — Attentat à la pudeur à Leers (Nord). — Dans cette 2e affaire est impliqué un sieur Charles Compernolle, 46 ans, domestique de ferme à Leers, né à Lerneghem.

L'accusé est **acquitté**.

Ministère public, M. Wagon, substitut.

LILLE

A M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Serait-il indiscret de demander au parquet de Lille ou en est l'instruction ouverte pour vols de culture et attroupements contre le sieur de Saint-Jean, repris de justice, et employé de l'*Echo du Nord* ?

M. Gustave Dubar aurait-il abusé de ses relations intimes avec le ministre Méline pour étouffer cette affaire ? Il faudra-t-il qu'un député socialiste demande aux ministres protecteurs du de Saint-Jean repris de justice, la raison de l'arrêt des poursuites.

CAMBRIOLEURS ET INCENDIAIRES

Un incendie s'est déclaré hier soir, vers 8 heures, dans une maison sise square Rameau, 2, à l'angle de la rue Solférino. Cette maison est occupée par M. Bouchet, officier supérieur en retraite actuellement à Nice avec sa famille.

Le feu s'était déclaré en même temps dans une chambre du 1er étage et dans une chambre du rez-de-chaussée.

Aux premiers appels, les pompiers, sous le commandant de M. Druez, chef de bataillon, arrivèrent sur les lieux, ainsi que M. Barsanty, commissaire de police du quartier.

Des premières constatations, on se rendit compte que la maison venait d'être visitée par des cambrioleurs et que l'incendie était dû à la malveillance. Le feu avait été allumé au lit des deux chambres.

Il se communiqua rapidement aux autres meubles, mais grâce à l'activité des pompiers, il fut rapidement éteint et les dégâts de l'incendie consistent seulement dans la perte des meubles et tentures des deux chambres.

Pour pénétrer dans la maison, les cambrioleurs ont escaladé la grille donnant sur la rue Solférino.

Toutes les pièces de la maison ont été visitées ; les meubles ont été fracturés et tout le contenu a été trouvé épars sur le plancher. Seul, un cabinet de toilette, où se trouve le coffre-fort, n'a pas été visité.

On ignore si les malfaiteurs ont emporté des objets, car on croit qu'ils ont dû être dérangés dans leur besogne.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'on a trouvé dans la maison tout leur outillage, composé de sept outils divers : pince-monseigneur, tenailles, marteau, etc.

Cet outillage a été saisi par le commissaire de police. Une enquête a été ouverte aussitôt et plusieurs personnes ont été interrogées comme témoins hier soir, par M. Bersanty.

Funérailles de M. Albant

Hier, à onze heures, ont eu lieu au cimetière du Sud, les obsèques civiles de M. Albant, ancien conseiller municipal.

Le deuil était conduit par M. Henri Albant fils qu'accompagnait notre camarade Rassel, d'Escaudœuvres, un vieil ami de la famille, et M. Louis Guicet son petit-fils.

Dans l'assistance très nombreuse, nous avons remarqué : MM. Géry Legrand, sénateur, Devernay, Ovignour, Tribourdeaux, Bonduel, conseillers généraux ; Druez, conseiller d'arrondissement ; Debouck, adjoint, Bergot, Vaillant, Guffroy, Gilvert, Clément, Barrois, Lacour, conseillers municipaux ; Moy, Rigaut, anciens conseillers, Lagrange, gérant de l'imprimerie ouvrière, Agache, adjoint au maire d'Hellemmes, le président et le gérant de la Banque du crédit au travail, etc., et un grand nombre d'employés des service municipaux.

De magnifiques couronnes avaient été offertes par le cercle républicain l'*Avenir*, les cantines scolaires de Wazemmes, etc.

Au cimetière, M. Moy a prononcé une allocution que le manque de place nous empêche de reproduire mais que nous résumerons en ces quelques mots : Albant fut bon, honnête et sincère démocrate !

Parti Ouvrier. — Section Lilloise

Commission administrative

Réunion de tous les délégués, le jeudi 17 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Comité, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21.

Les périodes d'exercices militaires

La réduction consacrée aux affiches du ministère de la guerre donne lieu chaque année, on le sait, à de nombreuses erreurs et, souvent, à des punitions immérétées en ce qui concerne les réservistes.

Une instruction va être envoyée à ce sujet aux officiers de recrutement. Elle porte que les hommes astreints à une période d'exercices ou de manœuvres seront désormais convoqués *directement* par ordre d'appel individuel au corps, service ou établissement où ils doivent accomplir leur période.

Ces ordres d'appel devront être remis aux destinataires, par les soins de la gendarmerie, *deux mois au moins* avant l'époque de convocation.

Pour la revue des classes des services auxiliaires, des affiches particulières seront apposées à l'époque des tournées du Conseil de révision et indiqueront les jours et heures de réunion.

Le hall de l'« Echo du Nord »

L'*Echo du Nord* nous apprend que l'entrée de son « hall » n'est nullement *libre* et que son gardien a le droit d'être *insolent* et *grossier selon son bon plaisir.*

Nous lui donnons acte de cette déclaration qui ne nous surprend nullement et nous en informons le public.

Il faudra peut-être pour pénétrer dans ce « sanctuaire » de l'*Echo du Nord* exhiber bientôt une action des mines de Bruay.

Mais après tout, comme dit le proverbe : « *Charbonnier* est maître chez lui ! »

N'est-ce pas M. Dubar ?...

Réunion d'étudiants socialistes

Une réunion du groupe des étudiants et anciens étudiants socialistes aura lieu le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2 du soir, rue de Béthune, 21, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour : Choix d'un délégué au Congrès international des étudiants et anciens étudiants socialistes qui aura lieu à Bruxelles le 24 courant.

Tous les camarades sont priés d'y assister sans faute.

Accident

M. Moncomble, demeurant à Annapes, a été renversé lundi dernier vers trois heures de l'après-midi, rue de Bouvines, par une voiture appartenant à M. Watrigant, négociant, et une des roues lui a passé sur les jambes. Néanmoins M. Moncomble en a été quit e pour quelques contusions sans gravité.

OLIVIER TWIST

PAR

CHARLES DICKENS

CHAPITRE PREMIER

— En effet, il n'est pas fort, répondit M. Bumble en regardant Olivier sévèrement, comme si c'était sa faute ; il n'est pas fort, il faut l'avouer ; mais il poussera, madame Sowerberry, il poussera.

— Oui, fit la femme avec humeur, grâce à votre boire et à votre manger. Qu'y a-t-il à gagner avec ces enfants de la paroisse ? Ils coûtent toujours plus qu'ils ne valent. Mais les hommes veulent n'en faire qu'à leur tête ; allons, descends, petit agneau-lait. A ces mots elle ouvrit une porte, poussa Olivier sous un escalier fort roide qui conduisait à une cellule sombre et humide, attenante au bâtiment, qu'on nommait la cuisine, et où se trouvait une fille en guenilles avec des souliers éculés et de gros bas bleus en lambeaux. « Charlotte, dit Mme Sowerberry qui avait suivi Olivier, donnez à cet enfant quelques-uns des restes qu'on a mis de côté pour Trip ; il n'est pas revenu à la maison de toute la journée, ainsi il s'en passera. Je suppose que tu ne feras pas le dégoûté, hein, petit ? »

Olivier, dont les yeux s'allumaient à l'idée de manger de la viande et qui mourait d'envie de la dévorer, répondit que non, et un plat de restes grossiers fut placé devant lui.

Je voudrais que quelque philosophe bien meurri, chez qui la bonne chère n'engendre que de la bile, de ces philanthropes au sang glacé, au cœur de fer, eût pu voir Olivier Twist se jeter sur ces restes dont le chien n'avait pas voulu, et contempler l'affreuse avidité avec laquelle il déchirait et avalait les morceaux. Il n'y a qu'une chose que je préférerais à cela, ce serait de voir ce philosophe faire le même repas, et avec le même plaisir.

— Eh bien ! dit la femme, quand Olivier eut fini son souper, auquel elle avait assisté avec une horreur silencieuse, épouvantée de l'appétit futur de l'enfant, as-tu fini ?

Comme il n'y avait plus rien à avaler, Olivier répondit que oui.

« Alors, viens avec moi, » dit-elle.

Elle prit une lampe sale et fumeuse et le conduisit au haut de l'escalier.

« Tu ne dormiras pas seul, tu n'as pas peur de coucher au milieu des cercueils, je suppose ? D'ailleurs, qu'importe que cela te convienne ou non ? tu ne coucheras pas ailleurs. Arrive. Ne vas-tu pas me tenir là toute la nuit ? »

Olivier, sans perdre de temps, suivit docilement sa nouvelle maîtresse.

CHAPITRE V

OLIVIER FAIT DE NOUVELLES CONNAISSANCES ET, LA PREMIÈRE FOIS QU'IL ASSISTE A UN ENTERREMENT, IL PREND UNE IDÉE DÉFAVORABLE DU MÉTIER DE SON MAÎTRE.

Laissé seul dans la boutique du fabricant de cercueils, Olivier posa la lampe sur un banc et jeta un regard timide autour de lui avec un sentiment de terreur dont bien des gens plus âgés que lui peuvent facilement se rendre compte.

Un cercueil inachevé, posé sur des tréteaux noirs, occupait le milieu de la boutique et avait une apparence si lugubre que l'enfant était pris de frisson chaque fois que ses yeux se portaient de ce côté ; il s'attendait presque à voir se dresser lentement la tête d'un horrible fantôme dont l'aspect le ferait mourir de frayeur.

Le long de la muraille était disposée une longue rangée de planches de sapin coupées uniformément, qui avaient l'air dans le demi-jour d'autant de spectres à larges épaules, avec les mains dans leurs poches ; des plaques de métal, des couvercles, des clous à tête brillante, des morceaux de drap noir jonchaient le plancher.

Derrière le comptoir on voyait figurer en manière d'enjolivement, sur le mur, deux croque-morts, à cravate empesée, debout devant la porte d'une maison, et dans le lointain un corbillard traîné par quatre chevaux noirs. La boutique était fermée et chaude ; l'atmosphère semblait chargée d'une odeur de cercueil ; sous le comptoir, le trou où était jeté le matelas d'Olivier avait l'air d'une fosse.

Il n'y avait pas que ce spectacle lugubre qui impressionnât l'enfant ; il était seul dans ce lieu étrange ; et nous savons tous combien les plus vaillants d'entre nous se trouveraient parfois affectés dans une telle situation. L'enfant n'avait point d'ami auquel il s'intéressât ou qui s'intéressât à lui ; il n'avait pas à pleurer la mort récente d'une personne aimée ; son cœur n'avait pas à gémir de l'absence d'un visage chéri : et pourtant il était profondément triste ; en se glissant dans sa couche étroite, il eût souhaité d'être dans son cercueil et de pouvoir dormir pour toujours dans le cimetière, tandis que l'herbe haute se balancerait doucement sur sa tête et que les tristes sons de la vieille cloche charmeraient son sommeil.

Il fut réveillé le matin par le bruit d'un grand coup de pied lancé du dehors dans la porte de la boutique, et qu'on réitéra vingt-cinq fois avec colère, pendant qu'il s'habillait ; quand il commença à tirer des verrous, les pieds cessèrent de frapper, une voix se fit entendre.

« Vas-tu ouvrir la porte ? criait-on.

— Oui, monsieur, tout de suite, répondit Olivier en tirant le verrou et en faisant tourner la clef dans la serrure.

— Tu es le nouvel apprenti, n'est-ce pas ? dit la voix à travers le trou de la serrure.

— Oui, monsieur, répondit Olivier.

— Quel âge as-tu ?

— Dix ans, monsieur, dit Olivier.

— Alors, je vais te secouer, dit la voix ; tu vas voir, méchant bâtard que tu es ! »

Après cette promesse gracieuse, la voix se mit à siffler.

Olivier avait trop souvent éprouvé les effets de semblables promesses pour douter que celui qui parlait, quel qu'il fût, manquât à sa parole. Il tira les verrous d'une main tremblante et ouvrit la porte.

Il regarda un instant dans la rue, à droite, à gauche, pensant que l'inconnu qui lui avait adressé la parole par le trou de la serrure avait fait quelques pas pour se réchauffer ; car il ne voyait personne qu'un gros garçon de l'école de charité, assis sur une borne en face de la maison, occupé à manger une tartine de beurre, qu'il coupait en morceaux de la grandeur de sa bouche, et qu'il avalait avec avidité.

« Pardon, monsieur, dit enfin Olivier, ne voyant aucun autre visiteur ; est-ce vous qui avez frappé ?

— J'ai donné des coups de pied, répondit l'autre.

— Auriez-vous besoin d'un cercueil ? » demanda naïvement Olivier.

Le garçon parut furieux et dit que c'était Olivier qui aurait besoin de s'en procurer un avant peu, s'il se permettait de pareilles plaisanteries avec ses supérieurs.

« Tu ne sais sans doute pas qui je suis, méchant orphelin ? dit-il en descendant de sa borne avec une édifiante gravité.

— Non, monsieur, répondit Olivier.

— Je suis monsieur Noé Claypole, reprit l'autre, et tu es mon subordonné. Allons, ôte les volets, petit gredin. »

En même temps, M. Claypole gratifia Olivier d'un coup de pied, et entra dans la boutique d'un air de dignité qui lui donna beaucoup d'importance, quoiqu'il soit difficile à un garçon avec une grosse tête, de petits yeux et une physionomie stupide de paraître majestueux dans n'importe quelle situation ; à plus forte raison quand il joint à ces avantages extérieurs un nez rouge et des taches de rousseur.

Olivier enleva les volets, et, lorsqu'il voulut en porter un dans une petite cour à côté de la maison, où on les mettait pendant le jour, il chancela sous le poids et cassa un carreau ; Noé vint gracieusement à son aide, le consola en l'assurant qu'il le payerait, et daigna lui donner un coup de main.

M. Sowerberry descendit bientôt, et presque aussitôt Mme Sowerberry parut ; Olivier « paya le carreau », suivant la prédiction de Noé, et suivit celui-ci à la cuisine pour déjeuner.

« Venez près du feu, Noé, dit Charlotte ; j'ai retiré pour vous du déjeuner de monsieur un bon petit morceau de lard. Olivier, ferme la porte derrière M. Noé ; prends les morceaux de pain que j'ai mis sur le couvercle du coffre ; voici ton thé ; va-t'en l'avaler dans un coin et dépêche-toi, car il faut aller garder la boutique, entends-tu ?

(A suivre)